RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an DEUX MILLE SEIZE et le 27 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 OCTOBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mmes Laure FAUDEMER - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mmes Marie-Constance BERTHELON - Nadine PEYRIN.

ABSENTS ET EXCUSES: Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE jusqu'à 19H30 - M. Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - France POUDENX- M. Julien DUBOIS

POUVOIRS:

- Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE jusqu'à 19H30
- M. Vincent NOVO donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- Mme France POUDENX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET: ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Trésorier Municipal a transmis à la Ville de Dax plusieurs listes de créances dont il n'a pu à ce jour, effectuer le recouvrement.

Les trois premières listes concernent le Budget Principal pour un montant total de 19 260,37 € TTC :

- -liste SRDT 2016 5 42000 pour un montant de 791,63 € TTC
- -liste CPIA 2016 4 42000 pour un montant de 17 738,46 € TTC
- -liste SRDT 2016 9 42000 pour un montant de 730,28 € TTC

Les listes suivantes concernent le budget annexe Eau Potable pour un montant de 64 682.04 € TTC :

- -liste 2297300212 pour un montant de 9 693,20 € TTC
- -liste 2296080212 pour un montant de 14 991,05 € TTC
- -liste 2046470812 pour un montant de 4 748,83 € TTC
- -liste 2135940212 pour un montant de 5 083,09 € TTC
- -liste 2241070212 pour un montant de 10 305,87 € TTC
- -liste 2310190812 pour un montant de 8 601,25 € TTC
- -liste CPIA 2016 6 42010 pour un montant de 248,82 € TTC
- -liste SRDT 2016 5 42010 pour un montant de 4 949,19 € TTC
- -liste CPIA 2016 4 42010 pour un montant de 2 448,38 € TTC
- -liste SRDT 2016 9 42010 pour un montant de 3 612, 36 € TTC

Les listes suivantes concernent le budget annexe Assainissement pour un montant de 39 196,65 € TTC :

- -liste 2246670212 pour un montant de 3 787,84 € TTC
- -liste 2046060512 pour un montant de 6 254,70 € TTC
- -liste 2135950212 pour un montant de 7 397,52 € TTC
- -liste 2310191112 pour un montant de 5 884,53 € TTC
- -liste CPIA 2016 4 42013 pour un montant de 3 240,63 € TTC
- -liste SRDT 2016 6 42013 pour un montant de 4 264,67 € TTC
- -liste SRDT 2016 5 42013 pour un montant de 7 923,39 € TTC
- -liste CPIA 2016 6 42013 pour un montant de 443,37 € TTC

Dans la majorité des cas, les poursuites engagées se sont soldées par une décision de justice d'effacement de la dette suite à surendettement ou clôture pour insuffisance d'actifs ; dans certains cas les poursuites sont sans effet (procès-verbal de carence suite à saisie, personnes disparues ou décédées).

Les crédits correspondants sont inscrits dans chaque budget respectif à l'article 6541/6542.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'admission en non-valeur au Budget Principal pour le montant total de 19 260,37 €,

APPROUVE l'admission en non-valeur au Budget annexe Eau Potable pour le montant total de 64 682,04 €,

APPROUVE l'admission en non-valeur au Budget annexe Assainissement pour le montant total de 39 196,65 €.

Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture) 040-214000887-20161027-7-DE

DELIBERE EN SEANCE, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre POUR COPIE CONFORME, LE MAIRE,

Gabriel BELLOCQ Conseiller départemental des Landes

Affichée le : 28 Octobre 2016

[«] La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».